



L'Arboriculture en Alsace : une activité agricole bien enracinée mais minoritaire

Résultats de l'enquête structure des vergers en 2007

L'Arboriculture alsacienne est marginale au regard de l'arboriculture française et de l'agriculture régionale

L'arboriculture a une place de choix dans le cœur des Alsaciens, surtout la quetsche qui est historiquement liée à la région. Ainsi, la quetsche alsacienne représente 33% de la surface en France (statistique agricole annuelle 2007). Mais l'enquête «structure des vergers en 2007» basée sur les exploitations ayant au moins 50 ares de vergers, rend compte de la confidentialité de l'arboriculture alsacienne. Ainsi, la superficie alsacienne de fruitiers représente 0,6% des vergers français. En nombre d'exploitations, le pourcentage reste faible : 1,5% des exploitations de ce type en France métropolitaine sont alsaciennes. La part des exploitations où l'arboriculture est dominante (plus de 50% de la SAU en vergers) est encore plus réduite : 1,2%.

L'arboriculture dans l'agriculture alsacienne

	Nombre	Surface (ha)
Alsace (50 ares de vergers 9 espèces)	270	860
Ensemble exploitations alsaciennes	11 839	332 538
%	2,3%	0,3%

Sources : enquête structure des vergers en 2007 et enquête structure des exploitations 2007

Les exploitations pratiquant l'arboriculture sont aussi très largement minoritaires au sein de l'agriculture alsacienne. Ainsi, les exploitations de l'enquête verger représentent 2,3% des exploitations alsaciennes. La surface en verger de ces exploitations représente, quant à elle, 0,3% de la SAU de l'ensemble des exploitations alsaciennes.

La part de l'arboriculture alsacienne en France (nombre d'exploitations et surfaces)

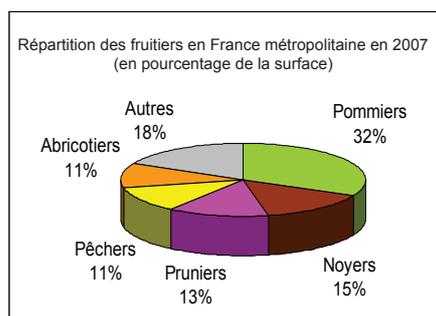
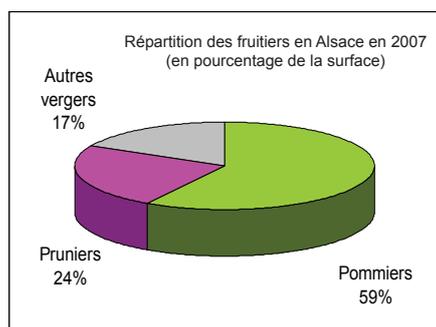
exploitations ayant au moins 50 ares de vergers «9 espèces»	ensemble		arboriculture dominante (50% ou plus de la S.A.U. en verger 9 espèces)	
	nombre d'exploitation	superficie en verger (ha)	exploitations	superficie en verger (ha)
Alsace	270	860	74	329
France Métropolitaine	18 346	139 794	6 152	79 152
Alsace/France	1,5%	0,6%	1,2%	0,4%

Source : enquête structure des vergers en 2007

Une prédominance des pommiers : 59% des vergers alsaciens en 2007

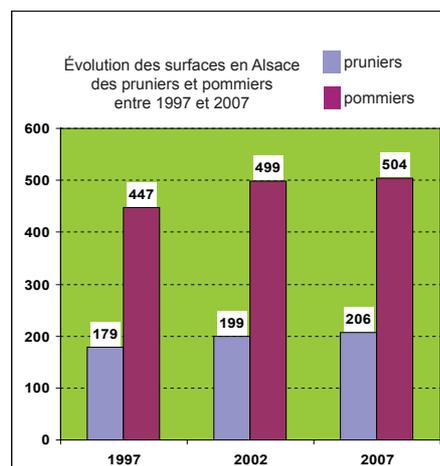
Si les vergers de pruniers et notamment les quetschiers sont l'objet d'une attention particulière en Alsace, ce sont les vergers de pommiers qui sont les plus présents avec 59% de la sole. Cette situation n'est pas exceptionnelle. Les vergers de pommiers ont aussi la surface la plus importante en France mais à un degré moindre (32%). Les pruniers suivent avec 24% de la surface contre 13% sur la France.

Les autres vergers, tous en dessous de 10% de la surface, sont par ordre décroissant : les cerisiers, les poiriers, les noyers, les pêchers, les abricotiers. Les autres fruits de l'enquête, kiwi, agrumes ne sont pas présents ou extrêmement rares. La diversité de fruits est bien entendu plus importante sur la France métropolitaine qui présente des conditions pédoclimatiques favorables pour un grand nombre d'espèces fruitières.



Source : enquête structure des vergers en 2007

Les surfaces de pruniers et pommiers ont augmenté entre 1997 et 2007. Le gain est de 12% pour les pommiers et de 11% pour les pruniers entre 1997 et 2002. Elles ont progressé moins vite entre 2002 et 2007 : +1% pour les pommiers et +4% pour les pruniers.



Sources : enquêtes structure des vergers en 1997, 2002, 2007

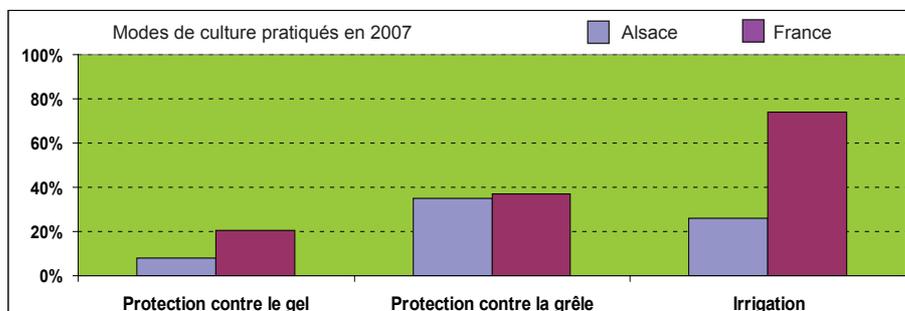
Alsace : 1/3 des vergers protégé contre la grêle, 8% contre le gel

Les arboriculteurs se prémunissent de la grêle soit techniquement avec des filets soit par des systèmes d'assurance. La pratique de la protection contre la grêle concerne 35% de la surface en Alsace. Elle est proche de la proportion en France (37%). Les exploitants Alsaciens utilisent principalement le système d'assurance grêle : 69% de la surface protégée l'est par ce système. Le gel est l'autre grand risque climatique. Peu de producteurs alsaciens se protègent contre le gel : 8% contre 20% en moyenne française. Les deux techniques les plus usitées sont le chauffage et l'aspersion. La première méthode vise à réchauffer la couche d'air au contact de la culture. La deuxième limite les dégâts du gel avec la chaleur que libèrent les gouttelettes en refroidissant et gelant. Une autre technique existe : le brassage d'air, par éolienne notamment.

Les assurances-récoltes couvrant les risques climatiques ont fait l'objet d'aides nationales de l'Etat au travers du programme des calamités agricoles (2005-09). Mais suite au bilan de santé de la PAC, la France développe dès 2010 des subventions aux contrats d'assurance-récolte co-financées par l'Union européenne.

25% des vergers irrigués

L'irrigation des vergers reste faible en Alsace (25%) au regard de son usage sur l'ensemble de la France (75% de la surface). L'irrigation en arboriculture se fait selon 4 techniques : gravité, aspersion, goutte à goutte et microjet. L'aspersion est le système le plus fréquent avec 45% des surfaces irriguées en France et 67% en Alsace.



Source : enquête structure des vergers en 2007

Protection contre la grêle en Alsace en 2007
superficie en hectares de vergers

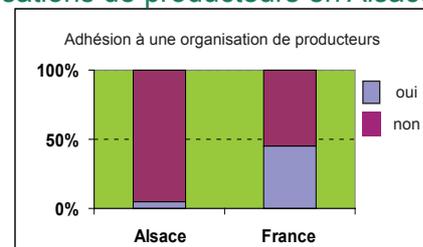
pas de protection contre la grêle	558
avec protection contre la grêle*	302
dont filet pare grêle*	96
dont assurance grêle	207

*une même superficie peut être concernée par plusieurs systèmes, idem pour l'irrigation et le gel

Source : enquête structure des vergers en 2007

5% d'exploitations membres d'organisations de producteurs en Alsace

L'arboriculture fruitière alsacienne se distingue par sa faiblesse organisationnelle. En 2007, 5% des exploitations adhèrent à une organisation de producteurs pour 45% au niveau français. La production fruitière reste atomisée en Alsace.



Source : enquête structure des vergers en 2007

Emploi : évolution divergente des mains d'oeuvre saisonnière et familiale entre 2002 et 2007

Les deux principales composantes de la main d'oeuvre de l'activité fruitière des exploitations, les saisonniers et la main d'oeuvre familiale ont des évolutions complètement divergentes entre 2002 et 2007. La main d'oeuvre familiale régresse fortement : -24% entre 2002 et 2007. En compensation, la main d'oeuvre saisonnière augmente : +48% entre 2002 et 2007.

Le reste de la main d'oeuvre, salariés permanents non familiaux, salariés d'entreprises agricoles et de CUMA progresse mais globalement l'emploi de l'activité fruitière connaît une légère érosion.

Le prix de la main d'oeuvre saisonnière fait l'objet de revendications récurrentes des producteurs français de la filière fruits et légumes. Ils sont soumis à une concurrence forte des autres pays européens, Allemagne et Espagne surtout. Les producteurs de ces pays bénéficient d'un coût horaire de main d'oeuvre saisonnière beaucoup

plus faible, de l'ordre de 8 €/heure (hypothèse haute). Les responsables de la filière ont obtenu à compter du 1er janvier 2010 une exonération de charges patronales pour les saisonniers. Le coût horaire du travail saisonnier passe alors de 12 € en moyenne à 9,29 €. Il se rapproche ainsi de celui des principaux pays concurrents.

La main d'oeuvre consacrée à l'activité fruitière en Alsace 2002-2007

ALSACE	En unité de travail annuel consacré à l'activité fruitière	
	M-O familiale	M-O saisonnière
2002	218	67
2007	166	99

Source : enquêtes structure des vergers 2002, 2007

En savoir plus sur l'enquête vergers

L'enquête verger a lieu tous les 5 ans. Elle est organisée depuis 1969 dans les Etats de l'Union Européenne pour connaître le potentiel de production pour 5 types de fruits : pêches-nectarines, abricots, pommes de table, poires de table, agrumes. En France métropolitaine elle est élargie aux cerises, prunes, noix et kiwis soit 9 espèces au total. En Alsace, l'enquête 2007 a porté sur 102 exploitations ayant au moins 50 ares de vergers « 9 espèces ».

Définitions:

CUMA : coopérative d'utilisation de matériel agricole.

UTA : unité de travail annuel. Elle équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année.

SAU : surface agricole utilisée

Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de l'Information Statistique et Économique d'Alsace
14 rue du Maréchal Juin - CS 31009 - 67070 STRASBOURG Cedex
Directeur régional : Jean-François QUÉRE
Tél : 03 88 88 92 02 - Fax : 03 88 88 92 00

E-mail : srise.draaf-alsace@agriculture.gouv.fr

Site Internet Agreste : www.agreste.agriculture.gouv.fr
Site Internet DRAAF : www.draaf-alsace.agriculture.gouv.fr



Directeur de la publication : Jacques BENOIT
Rédaction : Samuel TRIVIÈRE
Composition : Clarisse FONTAINE et Lionel PARMEGGIANI

N° ISBN : 978-2-11-097-591-1

Dépôt légal : à parution - N° ISSN : 1961-0637 - Prix : 2,50 euros

© Agreste Alsace 2010